

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Étaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

**Étaient représenté.e.s :**

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine  
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte  
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina

**Secrétaire de séance :**

SASU Hancès

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil

.....  
de la publication le  
.....

**O B J E T**

**Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1er juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-047-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024

## Tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 1er juillet 2024

Lors de sa séance en date 24 juin 2009, le conseil municipal a décidé de revaloriser annuellement les tarifs des concessions funéraires.

Il est proposé de procéder à une réévaluation de 2% des tarifs, arrondis à l'entier supérieur.

### LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L2223-15 du CGCT,

Considérant qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs des concessions funéraires au regard de la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2009,

### DÉLIBÈRE

Article 1<sup>er</sup> - Approuve comme suit les tarifs des concessions de terrains dans le cimetière et de cases dans le columbarium à compter du 1er juillet 2024.

Concessions				Columbarium		Concessions pour cavurnes	
Enfants 10 ans	Adultes 10 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
114	165	608	1732	234	628	234	628

Article 2 - A compter du 1er juillet 2024, le tarif du caveau provisoire est porté à 43€ par défunt pour une durée maximum de 30 jours ;

Article 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-047-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024